

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Déposé le 28 MARS 2023
ID : 033-213304470-20230321-031_2023-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf. : 031/2023

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 19
- > présents : 15
- > votants : 18

OBJET :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Le vingt et un mars deux mille vingt-trois à 18h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 14 mars 2023 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, Mme Aline MARIE VASSEUR, M. Franck OBERG, Mme Florence PREYOT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Marie-José TERRIEN, Mme Véronique GERARD, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

ABSENTS : Mme Patricia VIAUD (procurator donnée à Mme Valérie JARRY), M. Serge FIMBAULT, M. Robert DELERIS (procurator donnée à Mme Marie-José TERRIEN), M. Pierre-Yves LE MERDY (procurator donnée à Mme Stéphanie LE MERDY).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
des membres présents et représentés : 18 Votes – 18 Pour.*

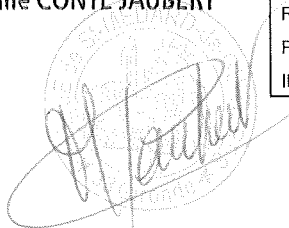
- de procéder au versement des subventions communales aux associations ci-dessous dénommées (imputation budgétaire : 6574) et de fixer les conditions suivantes pour l'attribution de la subvention :
 - ✓ la production d'un compte de résultat de l'année écoulée et des liquidités.
 - ✓ la production d'un budget prévisionnel.
 - ✓ la production des statuts si non déposés en Mairie ou modifiés.
 - ✓ la production de la liste à jour des membres du bureau (si non détenus en Mairie).
 - ✓ la production de la liste des activités effectuées par l'association au sein de la commune ainsi que le nombre d'adhérents (année N-1)
 - ✓ la production d'un planning prévisionnel des manifestations pour l'année à venir.
- que seules les associations qui participent à la vie communale soient subventionnées. Une révision des conditions d'attribution des aides sera envisagée par Madame le Maire au vu des éléments fournis.

<i>ASSOCIATIONS</i>	<i>SUBVENTIONS 202</i> <i>(en Euros)</i>
BALL TRAP, ECOLE DE TIR	100
BILLARD	100
CHASSE FUSIL GUIZIEROIS	300
GYM VOLONTAIRE	650
JUDO	1 150
PÊCHE L'EPUISETTE	500
RUGBY	2 250
SPORTS BOULES	150
PUNCH 33 - BOXE	2 250
UNC SAINT MEDARD	200
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE J. CHASTENET	500
KARATE LE BUSHIDO	500
POKER MIX	150
BEST 33	150
APPEL JEANNE D'ARC	500
TENNIS	950
PASSION CREATIVE	100
REVEIL DU CORPS	100
TOTAL	10 600€

Et,

- de procéder au versement des subventions communales aux associations ci-dessous dénommées (imputation budgétaire : 6574) et de fixer les conditions suivantes pour l'attribution de la subvention :
 - la production d'un compte de résultat de l'année écoulée et des liquidités.
 - la production d'un budget prévisionnel.
 - la production pour les associations ayant leur siège social dans la commune de :
 - La liste à jour des membres du bureau (si non détenue en Mairie).
 - La liste des activités effectuées par l'association au sein de la commune ainsi que le nombre d'adhérents (année N-1)
 - la production d'un planning prévisionnel des manifestations pour l'année à venir.

- Une révision des conditions d'attribution des aides sera envisagée par Madame le Maire au vu des éléments fournis.



<i>LIBELLES</i>	<i>SUBVENTIONS 2023 (en Euros)</i>
La prévention routière	40
Le secours populaire	40
Fédération des décorés du travail	40
Association des paralysés de France	100
Donneurs de sang	40
Papillons blancs	40
CODECOC (Comité Départemental contre le cancer)	40
Associations des Saint Médard de France	276
Secours Catholique	40
Médaillés militaires	40
Institut Pasteur	40
Croix Rouge	200
G.R.A.H.C.	100
Protection civile	100
F.N.A.T.H.	70
Jeunes Sapeurs-Pompiers Volontaires	100
Les clowns stéthoscopes	120
AFSEP	40
REP Collège de Coutras	163
TOTAL	1 629€

Charge le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires au versement desdites subventions.

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 27 mars 2023.

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

SLOW

ID : 033-213304470-20230321-031_2023-DE